



le fonctionnement de
**l'ENSEIGNEMENT
BILINGUE
PARITAIRE**

Sommaire

1. Le bilinguisme, un peu d'histoire
2. Écoles élémentaires et maternelles :
4 sites d'accueil au quartier ouest
2 sites d'accueil au centre-ville
3. Evolution des effectifs
4. Inscriptions scolaires
 - période et lieu
 - site internet
 - inscriptions bilingues en maternelle
5. Inscriptions au périscolaire :
 - écoles du quartier ouest
 - écoles du centre-ville



1. Le bilinguisme un peu d'histoire

Création en 2001 du site d'enseignement bilingue paritaire avec l'arrivée de la Municipalité du Maire Marcel Bauer.

A la rentrée de septembre 2001, ouverture d'une classe de moyenne section et de grande section en école maternelle au quartier ouest.

A la rentrée de septembre 2019, ouverture de 3 classes bilingues en maternelle au centre-ville.

Ouvertures année après année des classes nécessaires par l'Inspection d'Académie.



2. Écoles élémentaires et maternelles

4 sites d'accueil au quartier ouest



2. Écoles élémentaires et maternelles

2 sites d'accueil au centre-ville



3. Évolution des effectifs

Aujourd'hui
644 élèves
dans le cursus
(hors lycée) :

Années scolaires	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total d'enfants scolarisés en primaire	6ème	5ème	4ème	3ème	Total d'enfants scolarisés au collège
2001/2002		32	13						45					
2005/2006	26	31	29	23	27	25	7		168					
2010/2011	29	47	41	35	32	24	32	20	260	10	16	25	5	56
2015/2016	58	54	57	49	49	26	42	38	373	36	35	26	20	117
2016/2017	64	60	53	55	49	44	25	43	393	49	32	35	25	141
2017/2018	65	62	61	47	50	47	43	24	399	54	43	31	34	162
2018/2019	61	58	57	61	46	49	45	43	420	30	47	41	32	150
2019/2020 (*)	98	75	71	53	60	42	46	44	489 (*)	38	27	43	42	150
2020/2021	85	88	75	61	54	56	41	44	504	45	37	18	42	142
2021/2022 Effectifs au 07/01/2022	57	83	88	70	57	56	57	42	510	38	43	35	18	134

- 228 enfants scolarisés dans 9 classes maternelles

- 282 enfants scolarisés dans 12 classes élémentaires

- 134 enfants scolarisés en collège

(*) ouverture d'un site bilingue au centre-ville en 2019/2020

4. Inscriptions scolaires

Pour la rentrée de septembre 2022,
les inscriptions scolaires en bilingue et monolingue
(toutes sections confondues) seront organisées par
la Mairie de Sélestat

entre le 31 janvier et le 14 avril 2022



Site internet de la Ville de Sélestat :
www.selestat.fr



via l'accès rapide en page d'accueil,
en cliquant sur l'icône « écoles »

Les inscriptions pour les écoles maternelles
et élémentaires se feront
par voie dématérialisée.
Deux possibilités d'inscription
s'offrent à vous :

1. **Pré-inscription en ligne (« démarches simplifiées »)**
2. **Pré-inscription en téléchargeant le dossier d'inscription avec l'ensemble du dossier :**
 - . soit par voie postale à : **Mairie – service de l'Éducation – 9 place d'Armes – 67600 Sélestat**
 - . soit par un dépôt à l'accueil de la Mairie ou dans la **boîte aux lettres située en face de l'Hôtel de Ville**
 - . soit par mail à :
contact.inscriptions-scolaires@ville-selestat.fr
(sauf la copie du carnet de santé qui peut être envoyée sur le formulaire spécifique)

Lorsque le dossier d'inscription sera complet, un certificat d'inscription vous sera envoyé courant juin 2022 afin que vous puissiez procéder à l'admission de votre enfant à l'école

4. Inscriptions scolaires

ALLER À L'ÉCOLE

THÉO
Théo

LUKAS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DE SÉLESTAT

La Ville de Sélestat compte cinq écoles maternelles et quatre écoles élémentaires. Au total, ce sont près de 2000 élèves qui sont scolarisés en primaire.

La gestion des inscriptions scolaires est l'une des missions exercées par la Ville de Sélestat. Les élèves sont inscrits dans les écoles en fonction de leur lieu de domicile (*). Ils peuvent également suivre un cursus bilingue (français/allemand).

Comment inscrire son enfant ?

Contact

Ville de Sélestat
Service Éducation
9 place d'Armes
67600 Sélestat
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
03 88 58 85 70
education@ville-selestat.fr

Documents téléchargeables

- Inscription dans les écoles maternelles ou élémentaires
- Demande de dérogation par secteur
- Enseignement bilingue paritaire à Sélestat
- L'enseignement de l'allemand dans l'académie de Strasbourg

Nos éditions

4. Inscriptions scolaires

Les inscriptions bilingues en maternelle

Les enfants relevant des **secteurs scolaires du quartier ouest** et ceux relevant de **Pestalozzi et Schuman** seront affectés **dans les écoles maternelles Oberlin ou Wimpfeling** qui les accueilleront en fonction des capacités d'accueil.

De même, les enfants relevant du **secteur Froebel** seront affectés dans cette école.

(sauf cas particuliers, par exemple si une fratrie est déjà scolarisée dans un secteur scolaire différent)



5. Inscriptions au périscolaire (écoles du quartier ouest et du centre-ville)

Ecoles du quartier ouest

Les parents intéressés par une inscription au périscolaire peuvent contacter la Communauté de Communes de Sélestat :

1 rue Louis Lang - Sélestat
03.88.58.01.75

[Lien :](#)

<http://www.cc-selestat.fr/la-jeunesse/guichet-unique-parcours-enfance.html>



5. Inscriptions au périscolaire (écoles du quartier ouest et du centre-ville)

Ecoles du centre-ville

Les parents intéressés par une inscription au périscolaire peuvent contacter le périscolaire « INSPÉ » de Sélestat :

10 boulevard de Nancy - Sélestat
03.88.92.15.67
(entrée 1 rue Oberlé - Sélestat)

[Lien :](#)

<http://www.cc-selestat.fr/la-jeunesse/guichet-unique-parcours-enfance.html>





le fonctionnement de
**l'ENSEIGNEMENT
BILINGUE
PARITAIRE**